

Bureau
c/o Santé publique Suisse
Dufourstrasse 30
3001 Berne
www.pro-salute.ch

Adopté le 23 avril 2026



Assemblée générale 2025 de pro-salute.ch dans une salle de conférence du Palais fédéral. De droite à gauche : Melanie Eberhard (DVSP), Sara Stalder et Sarah Lengyel (les deux SKS), Erich Tschirky et Franziska Casagrande (les deux Geliko), Sophie Michaud Gigon (FRC), Felix Wettstein (Präsident), Luana Marbot (secrétariat), Antonella Crüzer (ACSI), Brigitte Rösli (DVSP), Angelica Jäggi (ACSI)

Rapport annuel 2025

Felix Wettstein, président et Luana Marbot, secrétariat

En 2025, nous avons pu nous réjouir d'une augmentation du nombre de demandes externes. Cela montre que la notoriété de pro-salute.ch progresse et que l'intérêt à intégrer la voix des payeurs et payeuses de primes dans les processus décisionnels s'accroît – une évolution très réjouissante. Parallèlement, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer de manière durable et systématique les intérêts des assuré-e-s.

Dans ce contexte, le congrès « **Des primes équitables, maintenant !** » a été organisée en collaboration avec *le Beobachter*. Cet événement a permis de créer une plateforme réunissant les payeurs et payeuses de primes et des spécialistes du domaine de la santé. L'objectif était de favoriser le dialogue et de discuter

ensemble des moyens d'intégrer de manière systématique la voix des assurés, des payeuses de primes et d'impôts, ainsi que des patient-e-s dans les processus de politique de santé. Le congrès s'est tenue le 30 octobre 2025 à Berne, avec environ 80 participant-e-s.

En marge du congrès, *le Beobachter* a lancé, en concertation avec pro-salute.ch, la **pétition** « Assez de la hausse des primes – nous voulons avoir notre mot à dire ! ». Il est toujours possible de signer cette pétition ([lien](#)).

Par ailleurs, pro-salute.ch a pu cette année renforcer ses collaborations grâce à des échanges avec diverses organisations du secteur de la santé, notamment, pour la première fois, avec H+ Les Hôpitaux de Suisse.

De plus, pro-salute.ch a adopté deux prises de position, l'une sur le thème des « médicaments » et l'autre sur celui des « soins intégrés » (voir également ci-dessous). Ces deux prises de position sont disponibles sur le [site web](#). Les prises de position de pro-salute.ch reflètent le dénominateur commun des six organisations membres et servent de référence à l'alliance et à ses membres pour leurs futures prises de position, par exemple lors de congrès, lors des délibérations sur des objets parlementaires, lors d'auditions ou de consultations.

Prises de position et avis

Position sur le thème des « médicaments » : pro-salute.ch a élaboré des prises de position sur des questions politiques d'actualité relatives aux médicaments. Au cours de la première moitié de l'année, la prise de position correspondante intitulée « Politique de la santé et médicaments » a pu être adoptée et publiée. pro-salute.ch réclame notamment une fixation transparente des prix des médicaments, soutient la promotion de l'utilisation des génériques et des biosimilaires, l'introduction de l'ordonnance électronique ainsi qu'un processus décisionnel participatif en matière de traitements. Le document de prise de position rappelle également les aspects écologiques : il convient d'éviter le gaspillage de médicaments et les impacts sur l'environnement. Pour cela, il faut pouvoir délivrer des quantités inférieures à celles d'un emballage d'origine, vérifier régulièrement la nécessité des prescriptions et assurer un échange étroit entre les professionnel-le-s de santé et les institutions concernées, par exemple les établissements médico-sociaux, afin d'éviter autant que possible la surmédication.

La question des médicaments a également été abordée par pro-salute.ch dans le cadre de la [motion 23.4177 Dobler](#). Nous avons été invités à l'audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) et avons pris position à ce sujet lors de la session d'automne. Compte tenu de la charge financière élevée qui pèse sur les patient-e-s, l'assurance maladie obligatoire devrait permettre le remboursement des médicaments ou des moyens auxiliaires bon marché achetés à l'étranger. Ce dispositif permettrait aux assuré-e-s de contribuer à la réduction des coûts de l'assurance de base ([lettre de recommandation](#)). Malheureusement, le Conseil des États a rejeté la motion, alors qu'elle avait recueilli une majorité au Conseil national l'année précédente.

Prise de position sur le thème des « soins intégrés » : à la fin de l'année, pro-salute.ch a adopté une [prise de position sur le thème des soins intégrés](#). pro-salute.ch considère qu'une coordination généralisée et contraignante des prestations de santé est essentielle. L'association soutient les mesures qui garantissent à tous les patient-e-s un accès égalitaire aux soins. En outre, l'association s'engage pour que le terme « soins intégrés » englobe non seulement la collaboration interdisciplinaire entre professionnel-le-s, mais aussi

explicitement la participation des patient-e-s et de leurs proches, ainsi que le recours à des pairs en tant qu'acteurs à part entière du système de santé.

Révision partielle de la loi sur les épidémies : au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a lancé une consultation sur une révision partielle de la loi sur les épidémies. Les deux principales propositions d'amélioration formulées par pro-salute.ch sont les suivantes : premièrement, il convient de mettre en place un dispositif de gestion de crise efficace, transparent et compréhensible pour la population, sous la forme d'un centre national d'alerte précoce. Celui-ci doit permettre une évaluation rapide et scientifiquement fondée de la situation. Deuxièmement, les expériences tirées de la crise du Covid ont montré qu'il n'est pas satisfaisant que des règles différentes s'appliquent dans chaque canton. Il faut des mécanismes contraignants pour harmoniser les mesures de protection – si ce n'est à l'échelle nationale, du moins entre cantons voisins d'une même région (prise de position).

Ordonnance sur l'assurance-maladie (objectifs en matière de coûts et de qualité) : La modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) intitulée « Mesures visant à freiner la hausse des coûts – objectifs en matière de coûts et de qualité » a introduit une disposition selon laquelle le Conseil fédéral fixe les objectifs de coûts et de qualité pour une période de quatre ans, après avoir consulté les assureurs, les assuré-e-s, les cantons et les prestataires. Nous nous réjouissons que cette révision de la loi permette d'intégrer explicitement le point de vue des assuré-e-s dans la définition des objectifs, et nous soulignons cet aspect dans notre prise de position sur le projet d'ordonnance (prise de position).

Maladies rares : pro-salute.ch a été invité à prendre position sur la loi fédérale instituant des mesures de lutte contre les maladies rares. L'alliance s'est ralliée aux positions de ses deux organisations membres, l'OSP et Geliko : les mesures d'information et de sensibilisation sont essentielles pour améliorer la prise en charge des patient-e-s. Parallèlement, le financement doit être clairement réglementé et suffisant pour garantir la qualité des prestations. Il convient en outre d'encourager une meilleure utilisation des données disponibles sur les patient-e-s dans l'intérêt public, dans le respect de la protection des données (prise de position).



Table ronde lors du congrès « Des primes équitables, maintenant ! » du 30 octobre 2025 : de gauche à droite Otto Hostettler (Beobachter), Kristian Schneider (vice-président de H+ Les Hôpitaux de Suisse, directeur général de l'Hôpital de Bienne), Sara Stalder (directrice Konsumentenschutz), Vanessa Grand (membre du conseil des patient-e-s de l'OSP), Nora Wille (collaboratrice scientifique de la présidente de la FMH) et Christoph Kilchenmann (Directeur adjoint de prio.swiss, responsable des structures et des tarifs)

À l'occasion de chaque **session des Chambres fédérales**, pro-salute.ch a rédigé une lettre de session (en allemand et en français) qui formulait des recommandations concernant les décisions à venir en matière de politique de santé au Conseil national ou au Conseil des États, et les justifiait brièvement. Cela nécessite à chaque fois une concertation étroite entre les six organisations membres, afin de s'assurer que les prises de position sont partagées.

Les thèmes abordés comprenaient notamment la modification de la loi sur l'assurance-maladie, « tarifs de la liste des analyses » (24.037 : conformément à notre position, cette motion n'a pas été examinée) et la révision partielle de la loi sur les produits du tabac (23.049) visant à mettre en œuvre l'initiative populaire « Enfants sans tabac », qui a été acceptée. pro-salute.ch a recommandé de rejeter plusieurs motions qui, selon nous, ne sont pas dans l'intérêt des assuré-e-s : une motion visant à donner aux assureurs de base la possibilité d'exclure la médecine complémentaire (23.3511), une motion « Assouplissement de l'obligation de contracter » (23.4088), et une autre visant à augmenter la franchise minimale (24.3636).

Nous avons soutenu diverses initiatives, notamment une motion visant à renforcer la médecine de famille (22.4357), qui a depuis été adoptée par les deux Chambres, ainsi que la motion demandant l'interdiction de la vente de cigarettes électroniques à usage unique (23.3109) ou la motion de commission 25.3017 pour une meilleure planification hospitalière intercantonale.

La motion 23.4535 « Autorisation facilitée de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est échu » a également été soutenue par pro-salute.ch ; celle-ci a toutefois été rejetée par la majorité du Conseil national. La motion 23.4177 « Prix des médicaments. Remboursement par l'assurance obligatoire des soins des médicaments et moyens auxiliaires bon marché achetés à l'étranger, afin de faire baisser les prix et réduire les coûts », lorsque l'ordonnance est délivrée en Suisse. À l'instar du Conseil fédéral et du Conseil national, pro-salute.ch aurait soutenu cette demande.

Enfin, pro-salute.ch a présenté ses recommandations concernant le budget 2026 ainsi que les mesures d'économies touchant le domaine de la santé dans le cadre du « programme d'allègement budgétaire 2027 » et s'est engagé – malheureusement sans succès – en faveur de la poursuite de l'« étude suisse sur la santé ».

Organes, gestion de l'association, personnel

Le 29 avril 2025, l'assemblée générale annuelle s'est tenue au Palais fédéral. Les six organisations membres étaient représentées par une à deux personnes chacune. Brigitte Rösli a été élue au comité en tant que représentante de la DVSP (*Patientenstellen Schweiz*). Elle est présidente de la DVSP, coprésidente de *Patientenstelle Zürich* et collaborait déjà au sein du comité depuis plusieurs mois. À l'été 2025, Sevan Person (responsable des projets économiques et de santé à la Fédération romande des consommateurs, FRC) a rejoint le comité en tant que représentant de la FRC.

pro-salute.ch a été invité à soumettre des propositions pour l'élection des membres de la Commission fédérale de monitoring des coûts et de la qualité dans l'assurance obligatoire des soins (CFCQ) pour le mandat 2026-2027. pro-salute.ch a soutenu la candidature d'Antonella Crüzer, directrice de l'organisation de consommateurs italophone ACSI. Nous nous réjouissons qu'Antonella Crüzer ait été élue à la commission et qu'elle représente, à partir de janvier 2026, la voix des patient-e-s et des assuré-e-s.